



# M.A.R.T

**Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral Varois**

**568 e chemin de la Calade 83000 TOULON**

**Site Internet : <http://www.federation-mart83.org>**

**Tel/Fax et e-mail du Président : 04.94.41.06.98 [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)**

*Fédération fondée le 05/03/97- Agréée association de protection de l'environnement le 31/10/13 selon article L-141-1*

## **Rapport moral A.G 2016**

Dans ce rapport moral, contrairement aux précédents, où je parlais du ou des Contrats de baie, je souhaite aborder plus largement le thème de la Fédération MART. En effet, si nous voulons que notre Fédération soit représentative d'une vraie politique face au Contrat de baie, nous devons nous engager dans une profonde réorganisation. Elle devra se faire tant au niveau des membres du Conseil d'administration que dans la manière d'aborder et de traiter les sujets concernant le présent et l'avenir des rades de Toulon.

D'abord un certain nombre de constatations :

- Une Société civile qui souffre et une démobilité au sein des associations. Ainsi notre difficulté à faire redémarrer une de nos associations adhérentes, l'A.I.R.E, après le décès de son président.
- Une génération des membres actuels du C.A qui doit être en partie renouvelée pour des problèmes d'âge et de santé.
- Le 2<sup>ème</sup> Contrat de baie se termine en 2018, il sera peut être prolongé de 2 ou 3 ans, c'est demain, et après ? On peut supposer qu'il y aura de moins en moins d'actions nouvelles initiées par le Contrat de baie et que le relais sera pris directement par les institutions.
- Il faudra s'adapter aux nouveaux modes de communication, entre autres les réseaux sociaux.

Il faut donc repenser notre organisation et notre fonctionnement.

Dans un premier temps, ouvrir le recrutement au sein de notre C.A. Non seulement à des membres d'associations, mais aussi à des « personnes physiques ». En effet, en tant que Fédération d'associations, nos statuts prévoyaient que ne pouvaient figurer au C.A que des membres d'associations. Il faudra donc faire une légère modification des statuts pour accepter des personnes physiques, pour laquelle je vous proposerai un vote spécifique.

Dans un deuxième temps, il faudra modifier les responsabilités au sein du C.A. Ainsi, au lieu d'avoir 5 vice-présidents correspondant à des espaces géographiques, est et ouest de Toulon, Ollioules, la Seyne, St Mandrier, il faudra confier aux membres du C.A des responsabilités sur des thèmes spécifiques correspondant à des objectifs de reconquête des milieux terrestres et maritimes du littoral varois : politique générale sur les bassins versants, sentiers littoraux, dysfonctionnements dans certaines actions du Contrat de baie en mettant en avant la notion de « lanceurs d'alertes » permettant d'avoir une plus grande responsabilité que celle des « observateurs », écoute et relation avec les associations adhérentes, suivi des actions impactant les milieux terrestres et maritimes, patrimoine... en fait tous thèmes s'adaptant au suivi terrain.

Le nouveau président ou la nouvelle présidente devra s'organiser en tenant, plus ou moins, compte de ces nouvelles orientations et insuffler une gestion partagée.

Comme je l'avais dit, je remettrai mon mandat de président de MART en 2017, nous y sommes. C'est donc la dernière Assemblée Générale que je préside et je voudrais vous dire que ce fut un véritable bonheur de travailler avec vous sur ce littoral varois.

Jean Ecochard